

Domaine **Arts, lettres, langues**

Formation disponible en

Formation continue

Modalités de candidature :

Candidatures en ligne sur eCandidat.
L'admission au DAEU est prononcée après examen par le jury.
Des modalités spécifiques existent pour les étudiants empêchés.

Pour candidater :

<https://www.univ-gustave-eiffel.fr/la-formation/candidatures-et-inscriptions/candidatures>

RNCP : **NC**

Lieux de formation :

Campus Marne la Vallée - Serris - Institut Francilien d'Ingénierie des Services (IFIS) 6-8 cours du Danube 77700 Serris

Calendrier :

Contacts :

Karim FRAOUA
Responsable de formation
karim.fraoua@univ-eiffel.fr

Mina BOUNOUA
Ingénieure administrative et pédagogique
mina.bounoua@univ-eiffel.fr
Téléphone : 01 60 95 78 19
Bureau : 123

Isabelle LE GOUILL
Bureau d'accueil et d'information des étudiants
contactifis@u-pem.fr
Téléphone : 01 60 95 78 14
Bureau : 111

Plus d'informations :

Service Information,
Orientation et Insertion Professionnelle (SIO-IP) :

sio@univ-eiffel.fr / Tel : 01 60 95 76 76



Diplôme d'accès aux études universitaires Diplôme d'accès aux études universitaires option A Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) option A

Institut Francilien d'ingénierie des Services (IFIS)

Diplôme d'accès aux études universitaires DAEU

POUR Y ACCÉDER

Le DAEU (A) est une action financée par la Région Ile-de-France. Il est destiné aux personnes ayant interrompu leurs études depuis au moins 2 ans sans avoir le baccalauréat. Sont admis à s'inscrire à l'université en vue de l'obtention de ce diplôme les candidats ayant interrompu leurs études initiales depuis deux ans au moins et satisfaisant à l'une des conditions suivantes :

- avoir vingt ans au moins au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme et justifier à cette même date de deux années d'activité professionnelle, à temps plein ou à temps partiel, ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale,
- avoir vingt-quatre ans au moins au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme. Pour l'inscription à l'Université sont assimilés de plein droit,
- à une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale et pour la durée correspondante,
- le service national,
- toute période consacrée à l'éducation d'un enfant,
- l'inscription à l'Agence nationale pour l'emploi,
- la participation à un dispositif de formation professionnelle destiné aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification,
- l'exercice d'une activité sportive de haut niveau au sens de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 susvisée.

Les ressortissants étrangers doivent être en possession d'un permis de séjour en cours de validité au 31 octobre de l'année de l'examen.

L'admission est prononcée par un jury après examen du dossier de candidature et entretien (pour les étudiants en présentiel).

COMPÉTENCES VISÉES

- Acquérir des bases de culture générale et littéraire.
- S'entraîner à la composition en français et dans une langue étrangère.
- Acquérir des méthodes d'analyse et de synthèse de textes et documents.

Matières obligatoires :

- Français (connaissances de base en littérature et civilisation française)
- Langues vivantes
- Histoire

Matières optionnelles :

- Géographie
- Mathématiques appliquées Excel

APRÈS LA FORMATION

Le DAEU A est un diplôme d'Etat national reconnu de niveau IV qui confère les mêmes droits que le baccalauréat (arrêté ministériel du 3 août 1994).

Il donne accès :

- à l'université ou tout autre établissement pour une poursuite d'études,
- à des concours, en particulier de la fonction publique, ou à des formations pour lesquels le baccalauréat est demandé,
- à un changement d'orientation professionnelle.

Si vous envisagez d'entreprendre des études universitaires, nous vous conseillons de préparer le DAEU et la licence dans la même université.

LES PLUS DE LA FORMATION

Pour les étudiants en présentiel, les cours se déroulent sur 1 seule journée par semaine permettant de concilier activité professionnelle et reprise d'études.

Plus d'informations



